

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20/02/2020

et publication le
20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

**Attribution d'une subvention en faveur de l'association
« L'Outil en Main » de Saint-Nicolas-du-Pélem**

Le Président rappelle que l'association « L'Outil en Main » a pour but de faire découvrir les métiers manuels aux enfants de 9 à 14 ans, grâce au concours d'anciens artisans et hommes de métier en retraite, désireux de transmettre leurs savoir-faire.

Cette association - loi 1901 - adhère à l'union nationale des associations de L'Outil en Main et prône une pédagogie spécifique : sans professeur, sans animateur, sans éducateur, seulement un « grand-père » ou une « grand-mère » qui apprend à un « petit-fils » ou une « petite-fille » comment tenir les outils, comment réaliser un objet avec patience, persévérance et application.

Depuis l'exercice 2019/2020, l'association propose ses activités dans de nouveaux locaux mieux adaptés pour accueillir les enfants. Elle a ainsi pu développer 3 ateliers supplémentaires (broderie, sculpture sur bois et métier de couvreur) et reconduire 6 ateliers (menuiserie, couture, cuisine/pâtisserie, art floral, art plastique et poterie).

Ces ateliers se déroulent chaque mercredi après-midi de 14h00 à 16h00, hors période de vacances scolaires. Des sorties sont aussi proposées autour des thèmes des activités manuelles.

Cette année, ce sont 18 enfants (contre 14 enfants sur 2018/2019) qui participent aux ateliers : 13 de St-Nicolas du Pélem, 2 de Plélauff, 2 de Peumerit-Quintin et 1 de Kerpert.

Afin de remplacer et acquérir le matériel nécessaire aux ateliers, l'association sollicite une subvention de 1500 € (contre 1500 € respectivement en 2018/2019 et en 2017/2018).

Considérant tout l'intérêt que représente cette dynamique, entre découverte des métiers manuels, transmission des savoir-faire, stimulation des acquis et valorisation de la relation

intergénérationnelle, le Président propose de répondre favorablement à la demande de l'association « L'Outil en Main » de Saint Nicolas du Pélem.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité

décide d'attribuer une subvention de 1500 € à l'association « L'Outil en Main » de Saint Nicolas du Pélem, au titre de l'exercice 2019/2020.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

